

ARRETE N° A_2023_382

**ARRETE PROVISOIRE DE STATIONNEMENT PENDANT
L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL SUR 2 TRAVÉES DU PARKING
DE L'HÔTEL DE VILLE A DARNÉTAL DU 8 AU 10 DÉCEMBRE 2023**

NOUS, le Maire de DARNÉTAL,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la route, notamment l'article R. 411-25,

Vu, l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967,

Vu, l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les opérations suivantes : organisation du marché de Noël,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes assurant la manifestation et les usagers,

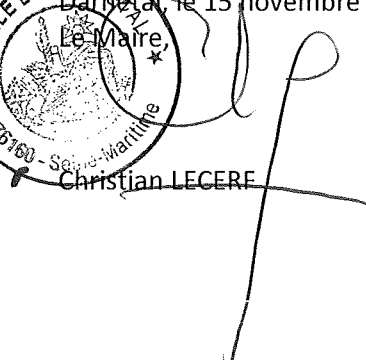
ARRETONS :


Article 1 : pendant l'organisation du Marché de Noël, du 8 au 10 décembre 2023, le stationnement sera interdit et qualifié de gênant sur les 2 premières travées situées en zone bleue du parking de l'Hôtel de Ville, afin de faciliter le stationnement des véhicules intervenant pour la manifestation. L'emplacement de stationnement PMR restera disponible. Il sera matérialisé par des barrières et panneaux de chantier.

Article 2 : la signalisation, ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes et des piétons seront fournies et mises en place par les Services Techniques Municipaux et sous leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : la demande de prolongation doit parvenir 48h avant l'expiration de l'arrêté. A défaut, les travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Darnétal, Messieurs le Commissaire Central de Police, le Commandant de la C.R.S. 31, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Darnétal, le 15 novembre 2023
Le Maire,

Christian LECERF



The seal is circular with the text 'VILLE DE DARNÉTAL' at the top and '76160 - Seine-Maritime' at the bottom. It features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.